

**Commune de
WOLUWE-SAINT-PIERRE**
Service Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B – 1150 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : EH/AS-DB/S 1817 (corr. M. Et. Heymans)
N/Réf : AVL/KD/WSP-2.68/s.356
Annexe : 1 A3

Monsieur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Vandendriessche, 10.
Construction d'un abri de jardin (régularisation).

En réponse à votre lettre du 5 octobre 2004, en référence, réceptionnée le 7 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 20 octobre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

En effet, la CRMS rappelle que l'immeuble et son jardin sont situés dans la zone de protection du jardin du Palais Stoclet faisant actuellement l'objet d'une procédure de classement comme site. Le palais, lui-même classé depuis 1976, jouit d'une renommée internationale et son inscription sur la liste du patrimoine mondial est à l'examen.

La parcelle de l'immeuble de l'avenue Vandendriessche jouxte aussi le mur mitoyen de la villa Gosset, propriété classée.

L'abri de jardin concerné par la demande de régularisation est accolé au mur mitoyen en fond de propriété. Sa toiture dépasse de plus d'1,70m et surgit comme une sorte de chapeau au sommet d'un pavillon du Palais Stoclet. Il est, en outre, percé d'un velux, produisant des reflets peu heureux à cet endroit.

Cette intervention fortement préjudiciable aux perspectives depuis les immeubles classés est le résultat de la modification des plans de toiture de l'abri (initialement plate) en cours de procédure. La CRMS demande, dès lors, que l'on procède au rabattement de la toiture jusqu'à hauteur du mur mitoyen.

Parallèlement, la Commission demande que l'on documente la situation du jardin Stoclet tel qu'il se présentait à cet emplacement à l'origine ainsi qu'en 2000 lors de la démolition de la maison unifamiliale sise avenue Vandendriessche n°10, afin d'examiner l'opportunité de placer un rideau d'arbres pour établir un écran visuel entre les différentes propriétés. Il conviendra, le cas échéant, de suggérer aux propriétaires du Palais Stoclet d'élaborer un plan de gestion de leur jardin afin de reconstituer l'écran végétal nécessaire à la scénographie initiale et à la bonne conservation du jardin dans son contexte urbain.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.